

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 08 Décembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 88

Pouvoirs : 12

Membres votants : 100

Date de la convocation : 02/12/2020

L'an deux mil vingt et le mardi 8 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame JUNIAU Chantal, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Madame BEAUMONT Caroline, Madame CAMUS Danièle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame MACHADO Céline, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SEYS Nicolas.

Pouvoirs : Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame GOULLEY Martine, Madame JOIN-LAMBERT pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise pouvoir à Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame PANNIER Brigitte pouvoir à Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 213/2020 : Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial et de l'Evaluation Environnementale Stratégique

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré, de façon participative avec les acteurs du territoire, son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour mémoire, le PCAET est un document de planification de la transition énergétique à la fois territoriale et sectoriel pour les 6 prochaines années. Il comprend les éléments suivants :

- Un état des lieux des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de la production d'énergies renouvelables et des potentiels de développement ;
- Des objectifs et une stratégie à long terme pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques et les consommations énergétiques mais aussi adapter le territoire au réchauffement climatique et réduire sa vulnérabilité ;
- Un programme d'actions sur 6 ans ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation du programme.

Le PCAET est un document de planification soumis à l'évaluation environnementale (*Article R122-17 du Code de l'Environnement*). Pour cela, une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) a été réalisée par le bureau d'études MEDIATERRE.

L'élaboration du PCAET a été menée de façon concertée avec les acteurs du territoire. A cet effet, plusieurs ateliers participatifs de travail ont été organisés et ont permis de faire émerger des propositions concrètes à inscrire dans le PCAET.

Les ateliers participatifs suivants ont été réalisés :

- Le 3 mai 2019, avec **les élus du territoire**, pour définir la stratégie globale du PCAET
- Le 27 mai 2019, avec **les agriculteurs**, pour proposer des actions sur le volet agricole et alimentaire
- Le 3 juin 2019, avec **les élus du territoire**, pour proposer des actions sur les volets :
 - Centres-bourgs et mobilité
 - Patrimoine public
 - Energies renouvelables
 - Forêt, paysage et biodiversité
- Le 5 juin 2019 avec **les habitants**, pour proposer des actions sur les volets :
 - L'énergie dans l'habitat
 - La mobilité durable
 - L'alimentation locale
- Le 2 juillet 2019 avec **les enseignants**, pour proposer des actions sur le volet pédagogique de la transition écologique sur le territoire.

Par ailleurs, les habitants ont été sollicités pour répondre à un questionnaire pour mieux cerner leurs implications en matière de transition énergétique et recueillir leurs propositions d'actions.

Les entreprises ont également été sollicitées pour répondre à un questionnaire pour connaître leurs actions en matière de maîtrise de l'énergie et de bilan carbone de leur activité et recueillir leurs souhaits et besoins en matière d'accompagnement sur la transition énergétique.

Le projet de PCAET voté le 14 novembre 2020 a été transmis pour avis à la Préfecture de Région, la Région et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Leurs remarques ont été intégrées dans le présent PCAET.

Enfin, 2 consultations numériques du public ont été réalisées :

- 1^{ère} consultation sur le projet de PCAET : du 14 novembre au 15 décembre 2019
- 2^{ème} consultation sur le PCAET modifié : du 15 mai au 15 juin 2020

Une présentation du projet de PCAET au CODEV a également été faite en décembre 2019.

La stratégie et les objectifs définis dans le PCAET sont en adéquation avec :

- Les objectifs réglementaires nationaux fixés dans la Loi Energie Climat de 2019 ;

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoire (SRADDET) de la Région Normandie ;
- Le Plan National de réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

Le PCAET intègre la volonté de l'Intercom d'aller au-delà des objectifs règlementaires et de devenir un « Territoire 100% énergies renouvelables en 2040 », c'est-à-dire, atteindre l'équilibre entre les besoins en consommation d'énergie du territoire et une production d'énergie renouvelable locale.

Les programme d'actions du PCAET est, conformément à la réglementation, dimensionné pour 6 ans. Ainsi, l'Intercom se fixe les objectifs suivants pour la période 2020-2026 du PCAET:

1-Diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (par rapport aux émissions de 2014) pour chaque secteur de la manière suivante :

- Bâtiments résidentiels : réduction de 32 %
- Bâtiments Tertiaires : réduction de 25 %
- Transports : réduction de 22 %
- Industries : réduction de 19 %
- Agriculture : réduction de 8 %
- Déchets : réduction de 50 %

2- Maintenir les forêts et les types de sols ayant un fort pouvoir d'absorption du carbone

Le diagnostic sur la séquestration carbone du territoire a permis d'estimer que les sols et les forêts absorbaient annuellement 90 ktCO₂e.

Cette séquestration permettrait à l'horizon 2050 d'absorber les émissions résiduelles du territoire et ainsi d'atteindre la neutralité carbone.

L'enjeu principal pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de réussir à maintenir les forêts et les types de sols ayant un fort pouvoir d'absorption du carbone en limitant notamment l'étalement urbain.

3- Réduire la consommation d'énergie

L'Intercom décide d'aller plus loin que la réglementation en suivant une trajectoire dont l'objectif est de diviser par 2 la consommation d'énergie du territoire en 2040 par rapport à l'année 2012 (et non 2050 comme le prévoit la réglementation).

Chacun des secteurs devra participer et les efforts seront proportionnellement plus importants sur les secteurs les plus énergivores comme le résidentiel et le transport.

Pour l'échéance 2026, chaque secteur d'activité doit contribuer à réduire ses consommations d'énergie par rapport à 2014 de la façon suivante :

- Bâtiments résidentiels : réduction de 12 %
- Bâtiments tertiaires : réduction de 27 %
- Transports : réduction de 12 %
- Industries : réduction de 40 %
- Agriculture : réduction de 12 %

4- Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques doivent diminuer en 2026 par rapport à 2005, de la façon suivante :

- L'ammoniac (NH₃) : réduction de 11 %
- Les oxydes d'azote (NO_x) : réduction de 59 %
- Les particules fines (PM 2,5) : réduction de 39 %
- Les particules fines (PM 10) : réduction de 22 %
- L'oxyde de soufre (SO₂) : réduction de 95 %
- Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : réduction de 73 %

5- Développer la production d'énergie renouvelable et atteindre pour chaque filière énergétique les objectifs suivants pour 2026 (par rapport à la production en 2018) :

- Eolien : multiplier la production par 5
- Solaire photovoltaïque : multiplier la production par 20
- Hydraulique : maintien de la production
- Bois énergie : augmenter de 2 % la production
- Solaire thermique : multiplier la production par 4
- Méthanisation : multiplier la production par 3

Le plan d'actions pour les 6 prochaines années est annexé à la présente délibération. L'ensemble des documents du PCAET et de son élaboration est disponible sur le site internet de l'Intercom : <https://bernaynormandie.fr/preserver/la-transition-energetique/le-pcaet/>

L'intercom réalisera un bilan annuel du programme d'actions et évaluera à mi-parcours, en 2023, les résultats obtenus en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique mais aussi en termes de développement de la production d'énergie.

Ainsi, l'Intercom s'engage à suivre annuellement le programme d'actions au travers d'indicateurs défini pour chaque action.

La présente délibération a donc pour objet de soumettre au Conseil Communautaire le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire et qu'elle est, à ce titre, chargée d'élaborer et mettre en œuvre un PCAET ;

Vu la délibération n°58-2018 du Conseil Communautaire du 13 avril 2018 relative aux conditions d'élaboration du PCAET ;

Vu la délibération n°204-2019 du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019 relative à l'approbation du projet de PCAET ;

Vu la délibération ENV2017-01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant les objectifs TEPOS (territoire à énergie positive) et le plan d'actions 2017-2020 ;

Vu le projet de territoire *vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte* approuvé le 5 juillet 2018, et plus particulièrement l'axe 4 « Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive » reprenant le plan TEPOS ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le PCAET, son plan d'actions et son évaluation environnementale ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à engager les actions et à solliciter tous les financements possibles.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
88	12	100	4	96	0	96

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201208-213_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 18/12/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.



Le Président,
Nicolas GRAVELLE.